

Sujet : [INTERNET] Projet éolien "Les Portes de la BRENNE " CELON-VIGOUX-ARGENTON

De : Philippe Guinard <ph.guinard.29@gmail.com>

Date : 22/11/2018 14:18

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

à l' attention de Monsieur Dominique COUILLAUD, président de la commission d' enquête

Monsieur le président,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe deux courriers à votre attention , concernant l'enquête publique en objet :

- Aurélie Percheron
- Philippe Guinard

Tout en vous en souhaitant bonne réception , nous vous prions d' agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe Guinard

Aurélie Percheron ([editing.aurelie@wanadoo.fr](mailto:editing.aurelie@wanadoo.fr))

— Pièces jointes : —

---

Obs Aurélie Percheron Lettre Portes de la Brenne-22-11-18.pdf	30 octets
Obs Ph Guinard EP Les Portes de la Brenne 20 novembre 2018.pdf	30 octets

Aurélie Percheron  
4 Chez Tabuteau  
86390 Lathus Saint-Rémy  
percheron.aurelie@wanadoo.fr

A l'attention M. Dominique Couillaud

Enquête Publique sur le projet éolien les Portes de la Brenne -Vigoux-Celon-Argenton sur Creuse

Lathus, le 22 novembre 2018

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir enregistrer mon opposition à la Centrale éolienne des Portes de la Brenne.

En effet, je connais bien la zone du PNR de la Brenne et ses alentours pour m'y rendre très souvent pour des promenades en toutes saisons. J'y emmène également chaque été des amis parisiens et autres citadins, qui apprécient le calme, les paysages de bocage et d'étangs préservés, le patrimoine bâti, et surtout de l'avifaune qui peuple le PNR et ses alentours.

Il est inadmissible qu'une telle installation industrielle, reconnue comme présentant des nuisances pour l'environnement (puisque sujette à études d'impact obligatoires), puisse être envisagée dans l'enceinte même du Parc naturel régional de la Brenne. Ce parc est en effet connu et reconnu pour les nombreuses espèces d'oiseaux, migratrices ou sédentaires, qui trouvent dans le bocage et les zones humides un milieu propice à leur habitat et leur reproduction.

Comment imaginer que 7 machines de 187 mètres de hauteur n'auront aucun impact sur l'habitat ou les comportements des centaines d'espèces d'oiseaux répertoriées, dont de nombreuses sont protégées ? Le promoteur reste d'ailleurs très évasif sur les « mesures d'accompagnement », tout en reconnaissant la richesse de la zone en espèces patrimoniales, nicheuses et migratrices.

Comment envisager que cette installation éolienne soit cohérente avec la loi pour dite « pour la transition énergétique et la protection de la biodiversité » ?

Comment imaginer enfin que la situation de ces aérogénérateurs, de part et d'autre de l'aire de repos d'Argenton-sur-Creuse sur l'A20, donnera l'image de calme et d'authenticité que les touristes recherchent en venant dans le sud de l'Indre ?

Les retombées financières attendues par les collectivités sont bien minces en comparaison de la destruction des habitats de la faune locale et la dégradation de l'image de campagne préservée qui fait venir chaque année des touristes de plus en plus nombreux. En conséquence, cette installation ne devrait pas voir le jour.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma sincère considération.

Aurélie Percheron,  
présidente de l'association Lathus Vent Debout



Philippe Guinard

Coulonges, le 20 novembre 2018

2, place du Champ de Foire

Les Hérolles

86290 Coulonges

A Monsieur Dominique COULLAUD

Objet:

Enquête Publique sur le projet éolien les Portes de la Brenne -Vigoux-Celon-Argenton sur Creuse

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Je réside dans la commune de Coulonges-les-Hérolles (86290), située elle aussi aux portes de la Brenne, et plus précisément limitrophe du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Je circule régulièrement dans le secteur où est envisagé le projet de parc éolien « Les portes de la Brenne », pour me rendre à Châteauroux, à la gare d'Argenton et aussi pour m'y promener en bénéficiant de paysages remarquables dotés d'une rare quiétude. J'apprécie tout particulièrement la vallée des peintres, et ne peux comprendre qu'un tel projet vienne perturber ce tourisme vert.

Je serai comme les riverains du parc, impacté en circulant sur l'autoroute, les routes et chemins avoisinants. Je serai donc amené à n'y aller qu'en cas de nécessité absolue, car le calme et le bien vivre, que je pouvais y trouver avec ma famille, vont disparaître à jamais, compte tenu des nuisances visuelles, sonores et des risques possibles engendrés par le nombre et la taille des éoliennes qui seraient la porte d'entrée d'une industrialisation éolienne inadaptée à ce territoire.

La presse (Nouvelle République de l'Indre du 15 novembre 2017) se faisait encore l'écho du passage et de halte en très grand nombre de grues cendrées au sein du Parc Naturel Régional.

On pouvait lire dans cette même presse locale du 24 novembre (Nouvelle République de l'Indre) qu'un office de tourisme intercommunautaire mettait en place un programme appelé "Destination Brenne". Le projet industriel éolien des Portes de la Brenne serait en totale incohérence avec la volonté affichée de faire de la Brenne une destination touristique de premier plan.

Comme son nom l'indique sans ambiguïté l'objectif est d'amener plus de touristes en Brenne. Le projet éolien sur lequel vous allez devoir donner vos avis va entre autres à l'encontre de ce programme et de la survie de la « vallée des peintres ».

Il impacterait de façon négative, la biodiversité tant sur la faune que sur la flore. Il serait préjudiciable au patrimoine naturel et bâti en raison de son important impact visuel. Il affecterait de façon sensible, la vie des habitants, leur santé, leur tranquillité. Il générerait comme très souvent en matière éolienne une véritable fracture sociale entre les rares bénéficiaires de revenus et les très nombreuses personnes dont la vie serait totalement changée en raison des nombreuses nuisances dont la vue, le bruit et les infrasons. La dévalorisation de leur maison, souvent devenue invendable ne permettrait plus à certains de compter sur les revenus nécessaires et attendus de la vente de leur seul bien, pour financer leur hébergement en maison de retraite.

Vous allez devoir émettre un avis sur le projet d'aérogénérateurs géants des "Portes de la Brenne". Je vous serai reconnaissant de prendre en compte les très nombreux désagréments que générerait l'implantation de ce parc éolien dans le but d'émettre un avis DÉFAVORABLE à ce projet. Le préfet de l'Indre a déjà rejeté tous les projets éoliens en Boischaud Sud.

Alors à quoi bon vouloir y envisager un nouveau projet de sept éoliennes de 184 mètres de haut ?

Il n'y a pas aujourd'hui suffisamment de vent dans ce secteur très peu venté de notre territoire et il n'y en aura pas plus demain. De plus l'intermittence des éoliennes ne permet pas de réduire les émissions de CO2.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les commissaires enquêteurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Guinard